



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2018.02638

Département fédéral des affaires étrangères
Monsieur Ignazio Cassis
Conseiller fédéral
3003 Berne

Date **20 JUIN 2018**

Contribution de la Suisse en faveur de certains membres de l'Union européenne
Réponse à la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais accuse réception de votre courrier du 28 mars 2018 relatif à une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains membres de l'Union européenne. Il vous remercie de la possibilité qui lui est donnée de prendre position dans le cadre de la consultation et vous fait part ci-après de sa détermination.

La Suisse entretient des relations étroites avec l'Union européenne et s'emploie activement à les consolider et à les développer. Les cantons suivent attentivement la politique européenne du Conseil fédéral et la soutiennent, dans la mesure où cette politique prend en considération leurs intérêts légitimes.

Le canton du Valais a ainsi clairement soutenu jusqu'ici le maintien et le renforcement de la voie bilatérale. Il accorde sa pleine confiance au Conseil fédéral pour les importantes négociations en cours, en espérant qu'elles permettent d'aboutir à des accords bénéfiques pour l'ensemble des parties, cantons compris.

L'octroi d'une nouvelle contribution de la Suisse en faveur de certains pays de l'Union européenne s'inscrit dans le prolongement des relations bilatérales étroites que notre pays entretient avec l'Union européenne et ses états membres. Le Conseil d'Etat du canton du Valais voit dans la nouvelle contribution proposée une participation bienvenue à l'atténuation des disparités en Europe et un acte tangible de solidarité envers les pays les plus démunis de l'Union européenne. Les montants envisagés s'inscrivent dans la réalisation d'objectifs précis et répondent à des critères bien établis. Les aides ciblées que le Conseil fédéral propose d'octroyer s'inscrivent par ailleurs en complément des aides fournies par l'Union européenne et par les pays de l'AELE.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais s'était prononcé le 4 mars 2015 en faveur de la prolongation de la validité de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. Le projet de nouvelles contributions de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'Union européenne concrétise de facto en partie cette législation. Il n'y a pas lieu, en l'état, de remettre en question la ligne suivie à ce jour.

Le gouvernement valaisan soutient donc la proposition mise en consultation par le DFAE, le DEFR et le DFJP d'octroyer un crédit-cadre de 1046.9 millions de francs pour réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie et un crédit-cadre de 190 millions



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04

pour soutenir des mesures dans le domaine de la migration. Bien que ces crédits ne soient formellement pas liés avec les négociations en cours sur un accord institutionnel ou de nouveaux accords sectoriels, le Conseil d'Etat du canton du Valais tient à relever que ces contributions volontaires doivent aussi permettre au Conseil fédéral d'obtenir, dans le cadre des négociations précitées, le respect des spécificités helvétiques, notamment une application stricte du principe de subsidiarité et le respect des compétences cantonales, de manière générale et dans les domaines concernés par les accords sectoriels. A défaut, le Conseil fédéral doit pouvoir reconsidérer ses contributions à la réduction des disparités économiques et sociales au sein des pays de l'Union européenne. Les projets de décisions mis en consultation revêtant la forme de crédits-cadres, le Conseil fédéral dispose de la marge de manœuvre requise pour revoir, cas échéant, ses intentions initiales et les adapter en fonction de l'évolution de la situation.

En vous remerciant une nouvelle fois de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur cet objet, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

Le chancelier



Esther Waeber-Kalbermatten



Philipp Spörri